

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	10

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Mayenne  
Le 20 /11/2024 et publication le 25/11/2024

L'an 2024, le **19 novembre**, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le **12 novembre 2024**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le **12 novembre 2024**.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Jacky GAUTHEUR

### **D2024-035 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la note de présentation ainsi que le projet de convention constitutive d'un groupement de commande.

Le conseil municipal,

VU l'article L.1414-3 du Code général des Collectivités territoriales modifié par l'ordonnance susvisée,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commande,

CONSIDERANT le besoin commun de lancer une nouvelle consultation pour l'achat de fournitures administratives, de papèterie, de consommables informatiques,

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté de communes des Coëvrans et les communes mutualisées,

**Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :**

**Votants : 10**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 10**

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commande entre la Commune de Coëvrans et les communes mutualisées pour l'achat de fourniture de papèterie, de consommables informatiques ;  
**DECIDE** d'intégrer ce groupement pour les postes suivants :

- fournitures administratives
- papèterie
- consommables informatiques

**DESIGNE** la Communauté de communes des Coëvrans comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;

**DIT** que la CAO de la Communauté de communes des Coëvrans est compétente pour attribuer les accords-cadres qui en découlent ;

**DIT** que chaque membre du groupement sera responsable, financièrement et techniquement, de l'exécution du marché lui incombant ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et actes utiles, notamment la convention de création du groupement de commande, et les accords-cadres qui en découlent.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

ID : 053-215300104-20241119-D2024035-DE

SLOW

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire, François LEROUX

